N° 1241. MERCREDI 31 JANVIER 1866 10me année

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, 25 » francs par an. » » 14 » » six mois. » » 7 50 » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE, BULLIER et Cie, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFFITTE BULLIER et Cie pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 30 Janvier 1866.

BULLETIN.

Une dépêche de New-York, que nous communique l'*Agence Havas*, annonce qu'une motion a été présentée au Sénat des Etats-Unis, afin de rappeler le ministre américain à Londres et de suspendre les relations entre le gouvernement de l'Union et la Grande-Bretagne.

Entre une motion et son adoption, il y a loin, dit un journal de Paris. Il y a loin aussi d'un conflit diplomatique à une guerre. Si cependant la paix entre les deux mondes ne doit pas être troublée par la motion dont parle l'*Agence Havas*, l'existence de cette motion indique que l'animation contre l'Angleterre est toujours très-vive. Les explications que cette puissance va demander sur l'organisation à ciel ouvert du fénianisme aux États-Unis, ne sont pas de nature à donner un tour plus favorable à l'opinion publique. Ce qu'il faut prévoir ce sont des embarras, mais rien de plus.

Les nécessités commerciales sont trop mêlées aujourd'hui aux choses de la politique pour qu'un coup de tête soit à craindre.

Le gouvernement espagnol commence à se remettre des alarmes causées par la révolte militaire qu'avait suscitée le général Prim. Cependant il ne croit pas encore devoir accorder la levée de l'état du siége, à Madrid, malgré les réclamations qui lui sont adressées au sein des deux chambres. Nous trouvons dans un compte-rendu de la dernière séance du Sénat espagnol des indications qui ne laissent à ce sujet aucun doute. Le marquis de Navaliches ayant demandé l'ajournement des débats sur l'Adresse, à cause de la prolongation du régime militaire, le maréchal O'Donnel, s'est borné à dire que l'état du siége avait été proclamé, comme cela se fait toujours avec la plus grande publicité possible, et que, pas plus en ce moment qu'à tout autre, cette mesure ne pouvait réagir sur l'indépendance du pouvoir législatif.

Hier, la séance du Corps législatif a été consacrée en majeure partie à la vérification des pouvoirs de M. Larrabure, élu député dans la 1re circonscription des Basses-Pyrénées.

On a aussi procédé à la nomination de plusieurs commissions d'intérêt local.

Le *Livre jaune* a été distribué aux députés.

Les commissaires de l'Adresse ont été nommés dans les bureaux au Luxembourg.

De même que l'an dernier, il est présumable que la discussion du Sénat précèdera celle du Corps législatif.

J. REBOUX.

Le *Livre jaune* a été distribué hier à MM. les sénateurs et aux députés. Il comprend les pièces diplomatiques relatives aux questions suivantes :

Affaires d'Italie et de Rome. — Visites des escadres de France et d'Angleterre. — Navigation du Danube. — Question du Liban. — Affaire de Grèce. — Etats-Unis. — Affaire du Chili. — Affaires de la Plata. — Négociations avec le Japon. — Traité d'extradition entre la France et l'Angleterre. — Affaires commerciales : — Suède et Norwège; — Zollvereiu; — Pays-Bas; — Espagne. — Conférence sanitaire internationale. — Etats-Unis, correspondance relative aux affaires du Mexique.

Ce sommaire est suivi d'un nota ainsi conçu :

« La publication de la correspondance au sujet du Mexique pouvant présenter, en ce moment, des inconvénients au point de vue des négociations qui sont ouvertes, le gouvernement de l'Empereur se réserve de communiquer ultérieurement ces pièces aux grands corps de l'Etat. »

Cependant à la page 174 du *Livre jaune* nous trouvons un second nota dont voici le texte :

« En ajournant la publication des papiers relatifs au Mexique, l'intention du gouvernement de l'Empereur avait été de différer également celle de la correspondance des Etats-Unis qui se rapporte à cette question. Mais il ne croit pas devoir retarder davantage la communication de cette correspondance, par suite de la publicité donnée en Amérique aux documents présentés au Congrès. »

Et en effet plusieurs dépêches sont reproduites parmi lesquelles nous signalerons la plus récente dont voici le texte :

Le ministre des affaires étrangères au ministre de France à Washington.

Paris, 25 janvier 1866.

« M. le marquis, les journaux américains nous apportent des extraits de publications diplomatiques faites aux Etats-Unis, où sont relatées des conversations que j'ai eues avec M. Bigelow au sujet de certaines mesures adoptées par le gouvernement de l'empereur Maximilien. Les observations de M. le ministre des Etats-Unis et mes réponses portent notamment sur les décrets du gouvernement mexicain qui sont relatifs à l'admission des noirs et à la colonisation, à la répression du brigandage et à la situation faite à la famille Iturbide. Je n'ai pas sous les yeux le texte officiel et complet des documents américains; c'est donc sous la réserve des réflexions ultérieures qu'ils peuvent me suggérer que je crois utile de préciser le sens des explications auxquelles les questions que je viens de rappeler ont donné lieu entre M. Bigelow et moi. Ces explications sont, du reste, consignées dans la dépêche que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 29 novembre dernier, et je me bornerai à résumer, en y référant, la partie de cette dépêche qui s'y rapporte.

« Lorsque M. le ministre des Etats-Unis est venu me faire part des appréciations du cabinet de Washington, j'ai dû lui déclarer que je declinais toute controverse officielle sur les actes d'un gouvernement étranger, agissant dans sa pleine indépendance, et que je ne pourrais recevoir qu'à titre de simple renseignement les communications qu'il voudrait me faire à cet égard.

« Il ne pouvait point nous convenir, en effet, d'accepter la responsabilité de résolutions qui émanaient de la libre initiative du Gouvernement mexicain. Admettre une pareille discussion autoriserait à dire, contrairement à toutes nos déclarations et à l'attitude que nous avons rigoureusement observée, que nous nous considérons nous-mêmes comme investis au Mexique des droits de la souveraineté. Or, l'appui que nous prêtons à l'empereur Maximilien et à la nation mexicaine a précisément pour but de les aider à constituer, comme ils l'entendent, un pouvoir indépendant et responsable de ses actes. Cette réserve bien nettement établie, j'ai pu faire observer à M. Bigelow, dans la forme d'une conversation ordinaire, que les mesures signalées par lui étaient d'ordre purement administratif, et qu'elles ne me paraissaient constituer aucune de ces dérogations exceptionnelles aux principes généraux qui peuvent peut-être autoriser parfois un Gouvernement à s'immiscer dans les affaires intérieures d'un pays voisin. Chaque Etat, régle, comme bon lui semble, l'admission sur son territoire des émigrants, noirs ou blancs, et les conditions de colonisation de son sol. Il est évident que ces conditions offertes à des étrangers, ne s'appliquent qu'à des personnes qui les ont acceptées librement. De même le gouvernement mexicain n'a fait qu'user d'un droit qui lui appartenait incontestablement en déclarant qu'à ses yeux la guerre civile n'existait plus sur son territoire ; et, cessant de reconnaitre à des bandes errantes le caractère d'un belligérant, il a pu édicter contre elles les pénalités sévères qu'en tout pays on a appliquées à la répression du brigandage. Encore moins selon moi, pouvait-il être interpellé sur un acte assignant dans l'Etat un rang quelconque à telle ou telle famille. En tout cas, la portée de ces mesures ne dépassait pas les frontières du Mexique, et elles ne me paraissaient dès lors constituer aucun grief dont un Gouvernement étranger put demander compte. Si, cependant on en jugeait autrement à Washington, je comprenais qu'on éprouvât quelque incertitude sur les moyens de faire parvenir à qui de droit les réclamations qu'on s'y croyait autorisé à formuler. Mais en définitive, parce qu'il ne convenait pas au Gouvernement fédéral de reconnaître comme existant en droit le Gouvernement en fait de l'Empereur Maximilien, et que, d'autre part, il lui paraissait dérisoire de s'adresser au pouvoir qu'il considérait comme légal, mais qui avait disparu en fait, je ne pouvais pas admettre comme conséquence qu'on fut fondé à s'en prendre à nous pour sortir d'embarras, et à nous demander des explications sur des actes émanant de l'autorité souveraine d'un gouvernement étranger.

« Recevez etc.

Signé : DROUYN DE LHUYS.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'*Agence Havas* nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

New-York, 18 janvier.

(par le *Canada*. — Voie de Roche's Point.)

Le président Johnson est indisposé, mais son état ne présente aucune gravité.

St.-Nazaire, 29 janvier, 11 h. du matin.

Le paquebot *Vera-Cruz*, de la Cie Gle Transatlantique, venant de Colon, Ste-Marthe et Martinique avec 76 passagers et 300 tonneaux de marchandises, mouille en rade.

Le ministre plénipotentiaire espagnol au Pérou et le consul espagnol au Callao, sont au nombre des passagers. Les relations diplomatiques entre l'Espagne et le Pérou sont interrompues.

Berlin, 29 janvier.

M. de Bismark a déclaré que le gouvernement ne prendrait aucune part à la discussion parlementaire relative à la question du Lauenbourg, par la raison que l'argent donné à l'Autriche, en compensation de l'abandon de ses droits, n'a pas été prélevé sur les fonds de l'Etat.

New-York, 18 janvier soir.

(par le paquebot *Canada*.)

Il a été présenté au Sénat une résolution ayant pour objet de prier M. Johnson de rappeler le ministre des Etats-Unis à Londres et de proclamer qu'il n'existe aucune relation entre l'Angleterre et l'Amérique.

Or : 138 1/2. — Change sur Londres : 150 1/2. — Change sur Paris : 3 75. — Bonds, 103 3/4. — Coton, 52.

Saint-Pétersbourg, 28 janvier.

Un rescrit impérial adressé au lieutenant de l'Empereur à Varsovie, promulgue une série de mesures concernant l'instruction publique en Pologne. Le rescrit ordonne la fondation de gymnases et d'écoles normales pour les jeunes polonais, russes, grecs-unis, allemands et lithuaniens, ainsi que d'écoles d'externes pour les jeunes filles. Les langues russe et polonaise ainsi que l'histoire de Russie et de Pologne seront enseignées dans toutes les écoles. L'instruction religieuse sera confiée au clergé séculier des cultes respectifs. Les prescriptions du rescrit sont en dehors de

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 31 JANVIER 1866.

N° 9.

LES MÉMOIRES D'UN ORPHELIN.

PREMIÈRE PARTIE.

L'ENFANCE.

(*Suite. — Voir le* JOURNAL DE ROUBAIX *du 26 janvier.*)

Bientôt apparaît M. Miéry qui, à tout hasard, avait cru devoir suivre les traces de Tambour. A notre aspect, il jette un cri perçant, puis s'élance vers sa fille, la saisit avec un transport fiévreux et la tient serrée contre son cœur, comme s'il avait peur qu'on ne la lui enlevât. Derrière lui, chemine Mlle Betsy, la figure sombre, les cheveux et la toilette en désordre. Elle n'ose, en ce moment, gronder son élève. Mais, comme elle a été elle-même réprimandée par M. Miéry et qu'elle est irritée, il faut bien qu'elle exhale sa colère. Elle s'approche de moi, et levant la main, comme pour me frapper : « Mauvais sujet, s'écrie-t-elle avec son rude accent britannique, affreux petit garnement, vous mériteriez d'être mis en prison et condamné au pain et à l'eau. Vous mériteriez....

— Mademoiselle Betsy, mademoiselle, je vous en prie, dit Clara en soulevant sa jolie tête appuyee sur l'épaule de son père, ne faites point de reproches à Max. Ce n'est pas lui qui est coupable, c'est moi, c'est moi. »

Mais Mlle Betsy ne se laisse point apaiser par cette douce prière ; elle continue à me menacer, à m'injurier, et prononce des mots de scélérat, de déportation et de Botany-Bay que je ne comprends pas.

M. Miéry descend d'un pas rapide la colline, je le suis, à quelque distance, avec Benoît et Tambour, qui, ayant tous deux si bien accompli leur tâche, semblent comprendre, dans leur commun accord, qu'ils n'ont plus rien de mieux à faire que de m'accompagner.

Nous traversons la prairie où, quelques heures auparavant je courais avec Clara, et le pont où elle s'élançait à la poursuite des libellules. Qu'elle était gaie alors, et vive et preste ! Et maintenant elle est si souffrante, et moi, si dolent.

Helas ! que de fois, dans le cours de la vie, l'homme revient ainsi, le visage morne, l'âme en deuil, par les sentiers où, naguère peut-être, il passait, la tête haute, l'œil fier, dans toute la plenitude de sa force et de ses espérances !

A notre arrivée à la Doye, Clara se retourne de mon côté et me dit d'une voix plaintive : « Adieu, Max ! merci ! Vous avez été bien bon pour moi. »

Je voudrais lui répondre. Je voudrais m'approcher d'elle. Mais, en ce moment, je me trouve en face de M. Chamblay qui s'avance tout pimpant à notre rencontre, et qui, après avoir embrassé en riant sa nièce, sans remarquer comme elle souffre, me dit d'un ton ironique : « Ah ! vous voilà, monsieur le bel enleveur de filles, je vous fais mon compliment ! »

Puis il s'éloigne avec M. Miéry, et moi je rentre humilié et contristé au logis où ma grand'mère m'attend pour m'adresser une nouvelle semonce. Près d'elle, pourtant, je puis me défendre. Je lui raconte de point en point tout ce qui s'est passé. Elle s'apaise en écoutant mon sincère récit et me passant la main sur le front, ce que je considère comme un signe d'absolution, elle m'engage à être désormais plus prudent. Puis la bonne Geneviève qui, déjà avait cherché à la calmer, se réjouit de voir que la paix est faite, et sert lestement le souper, et Benoît et Tambour soupent avec nous. L'un et l'autre ont bien mérité qu'on les soigne. Sans eux, on aurait pu nous chercher encore longtemps et inutilement.

Le lendemain, nous apprenons que Clara a une entorse. Elle ne peut plus sortir, et il ne m'est plus permis de la voir, ce qui me fait une grande peine. Cependant ma grand'mère va la visiter, et la gentille petite lui parle très-amicalement de moi, et son père manifeste, à mon égard, une affectueuse bienveillance. Mais son oncle ne cesse de se moquer de ce qu'il appelle mes aventures de chevalier errant, et Mlle Betsy qui, après la promenade dans la forêt, a eu une attaque de nerfs, déclare que, si seulement je fais mine de m'avancer vers la maison de M. Miéry, elle m'arrachera les yeux.

Souvent je pense à Clara ; souvent, la nuit, elle est dans mon rêve ; mais alors son pur et riant visage m'apparait entre M. Chamblay et Mlle Betsy, comme ces belles têtes d'anges que les sculpteurs du moyen âge, dans leurs idées de symbolisme, plaçaient quelquefois entre une figure grotesque, contractée par un sourire sardonique, et une méchante figure contractée par la colère.

Ces deux figures m'effrayent comme deux images de Croquemitaine, et sans que j'aie pu revoir la chère Clara, son père l'a reconduite à Paris.

Ainsi finit mon premier amour.

—

Deux années se sont écoulées. Clara n'est point revenue. En même temps que Guillaume, j'ai quitté l'école de Morez. Guillaume est entré, comme apprenti, chez le principal horloger de la ville, et prend fort à cœur sa profession. Moi, je vais, chaque matin, chez M. le curé qui me donne des leçons de latin et d'histoire. Je fais des thèmes et des versions, et je me passionne pour les héros de l'antiquité. A la demande réitérée de M. Vernois, le curé a consenti à donner aussi des leçons à M. Achille (c'est ainsi que s'appelle le précieux héritier du riche négociant). Il n'accomplit pourtant qu'à regret cette tâche. Malgré sa mansuetude, il ne peut s'empêcher de se plaindre des mauvaises dispositions de son vaniteux élève, tandis qu'au contraire il parait content de moi et se propose de me continuer longtemps encore son amical enseignement. Mais ma grand'mère a d'autres idées ; ma grand'mère craint que cette sorte de preceptorat n'éveille pas en moi une assez vive ardeur pour le travail. Elle se rappelle que son mari dont elle evoque souvent le souvenir, M. le président Fraisans, lui a raconté qu'à douze ans il conquerait des prix au collége, et elle s'afflige de penser qu'à ce même âge, je ne puis avoir un tel honneur. Il faut qu'elle accomplisse la mission dont elle s'est fait un si rigoureux devoir ; il faut que je continue la noble tradition des Martelle, que mon nom soit inscrit, comme le leur et comme celui de M. Fraisans, dans les rangs de la magistrature. Pour arriver à ce but, il faut que je fasse de solides études dans un des meilleurs colléges. Telle est la résolution de mon énergique grand'mère.

Pour les riches, rien de plus simple qu'un tel projet d'éducation. Ils n'ont qu'à choisir l'établissement qui leur plaît. La question pécuniaire ne les embarrasse point. Pour les pauvres, au contraire, quel souci ! Si l'on ne peut accroître son revenu, si l'on ne veut pas glisser dans le gouffre de l'emprunt, comment faire pour grever d'une charge extraordinaire un budget qui suffit à peine aux besoins de chaque jour ? Comment faire pour solder la pension d'un enfant et tout ce qui s'ensuit ? Il n'y a qu'un moyen de résoudre ce difficile problème, c'est de s'astreindre à une plus rigide économie. En examinant strictement chaque dépense, on finit par en découvrir quelques-unes qui peuvent être atténuées, qu'il n'est peut-être pas impossible de